



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mr MALOTAUX Sébastien demeurant Chaussée de Namur, 109 à 1367 Ramillies.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Namur, 121 à 1367 Ramillies, cadastré 6^{ème} Division Grand-Rosière-Hottomont, Section A, n° 252h².

Le projet consiste à **DEMOLIR DES VOLUMES SECONDAIRES ET ANNEXES - TRANSFORMER DES ETABLES EN SHOW-ROOM (MATERIEL HORTICOLE) - RECONSTRUIRE UN HANGAR** et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : la demande n'est pas conforme à la destination de la zone agricole visée à l'article D.II.36 : la demande ne concerne par des activités agricoles et le demandeur n'est pas agriculteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- du mardi au vendredi de 13h00 à 16h30
- le samedi 20/06/2020 de 9h30 à 12h00
- le jeudi 25/06/2020 jusqu'à 20h00

Jusqu'à nouvel ordre, toutes les consultations auront lieu uniquement sur rendez-vous, à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44. Les mesures de distanciation sociale ainsi que le port obligatoire du masque sont maintenus.

L'enquête publique est ouverte le 16/06/2020 et clôturée le 30/06/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 04/06/2020

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ch. MOTTART



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY